

infoObservatoire

Avril 2020

#44



HABITAT

SE LOGER SUR LE TERRITOIRE DE L'AGAPE

Quelle capacité des
ménages ?

(photo : Freepik)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. UNE DYNAMIQUE DES REVENUS FAVORABLE.....	4
1.1 Des revenus boostés par le travail frontalier	4
1.2 Des revenus en hausse sensible... ..	6
1.3 ... mais un revenu moindre pour les locataires	7
2. UNE LOCATION GLOBALEMENT ACCESSIBLE.....	8
2.1 Définir la capacité de location des ménages.....	8
2.2 Un marché locatif globalement abordable... ..	9
2.3 ... mais des difficultés à la frontière franco-luxembourgeoise	10
2.4 Des conséquences néfastes à redouter.....	11
3. UNE PROPRIETE DE MOINS EN MOINS ACCESSIBLE AUX FRONTIERES.....	13
3.1 Définir la capacité d'emprunt des locataires	13
3.2 Une propriété relativement accessible hors zones frontalières.....	14
3.3 A la frontière franco-luxembourgeoise, un accès compliqué à la maison individuelle.....	15
3.4 Des parcours résidentiels contrariés	16
CONCLUSION.....	17

infoObservatoire



En 2019, la plupart des baromètres d'opinion plaçaient **le pouvoir d'achat en tête des préoccupations des Français**.

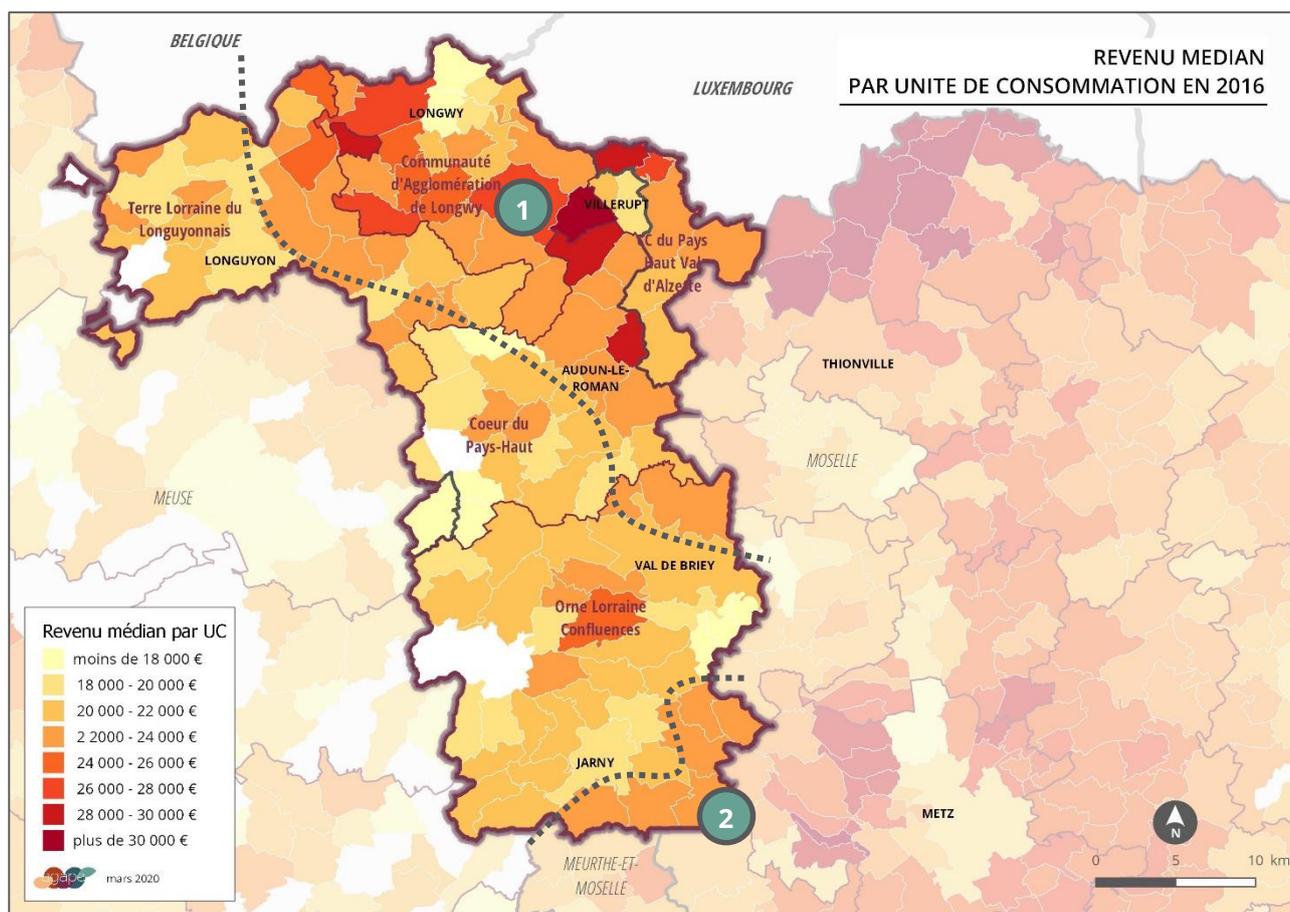
Par ricochet, cette question du pouvoir d'achat pose également celle de l'accès au logement : selon l'Observatoire des Inégalités, **le poids du logement ne cesse de s'accroître** et pesait 18% des revenus des ménages en 2013, dépassant même 40% pour les ménages les plus modestes.

Alors que depuis 2015, plusieurs signes annoncent **une reprise du marché immobilier sur le territoire de l'Agape**, les revenus des ménages du territoire permettent-ils d'accompagner cette reprise ?

En partant d'une **analyse de la géographie des revenus**, ce nouveau numéro d'InfoObservatoire vise à apporter des éléments de réponse et propose à cet égard une **mise en perspective des coûts du logement** (location ou accession) **avec les capacités financières** des ménages locataires.

1. UNE DYNAMIQUE DES REVENUS FAVORABLE

1.1 DES REVENUS BOOSTES PAR LE TRAVAIL FRONTALIER



En 2016, la médiane du revenu disponible par Unité de Consommation (UC)¹ dans la région Grand Est est de 20 751€. Sur le territoire de l'Agape, la médiane du revenu disponible dans les EPCI oscille entre 19 754€ (OLC) et 21 861€ (CCPHVA).

¹ Voir définition des UC dans l'encart « Méthodologie », page suivante

A l'échelle communale, la cartographie des revenus montre **2 secteurs sur notre territoire qui se démarquent par un revenu médian plus élevé (>22 000€ par UC)** :

- une large bande depuis l'Est de Longuyon jusqu'au Nord-Est d'OLC **1**, à l'exception des communes les plus peuplées (Longwy, Mont-Saint-Martin, Villerupt), caractérisée par un important travail frontalier² ;
- le Sud-Est du territoire d'OLC **2**, marqué par le desserrement résidentiel de la métropole messine³.

Les communes où le revenu médian par UC est le plus élevé (>26 000€) sont principalement localisées en périphérie de l'agglomération de Longwy (Cosnes-et-Romain, Lexy, Cutry, Ugny, Chénières, Villers-la-Montagne, Tiercelet) **et à proximité de la frontière luxembourgeoise** (Rédange, Russange, Bréhain-la-Ville), dans des communes ayant connu un développement résidentiel récent et principalement tourné vers le logement individuel.

Méthodologie

L'Unité de Consommation (UC) est un système de pondération de l'INSEE permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes, en tenant compte des économies d'échelle réalisées à l'échelle d'un ménage. Le revenu des ménages est ainsi corrigé à l'aide de l'échelle d'équivalence suivante :

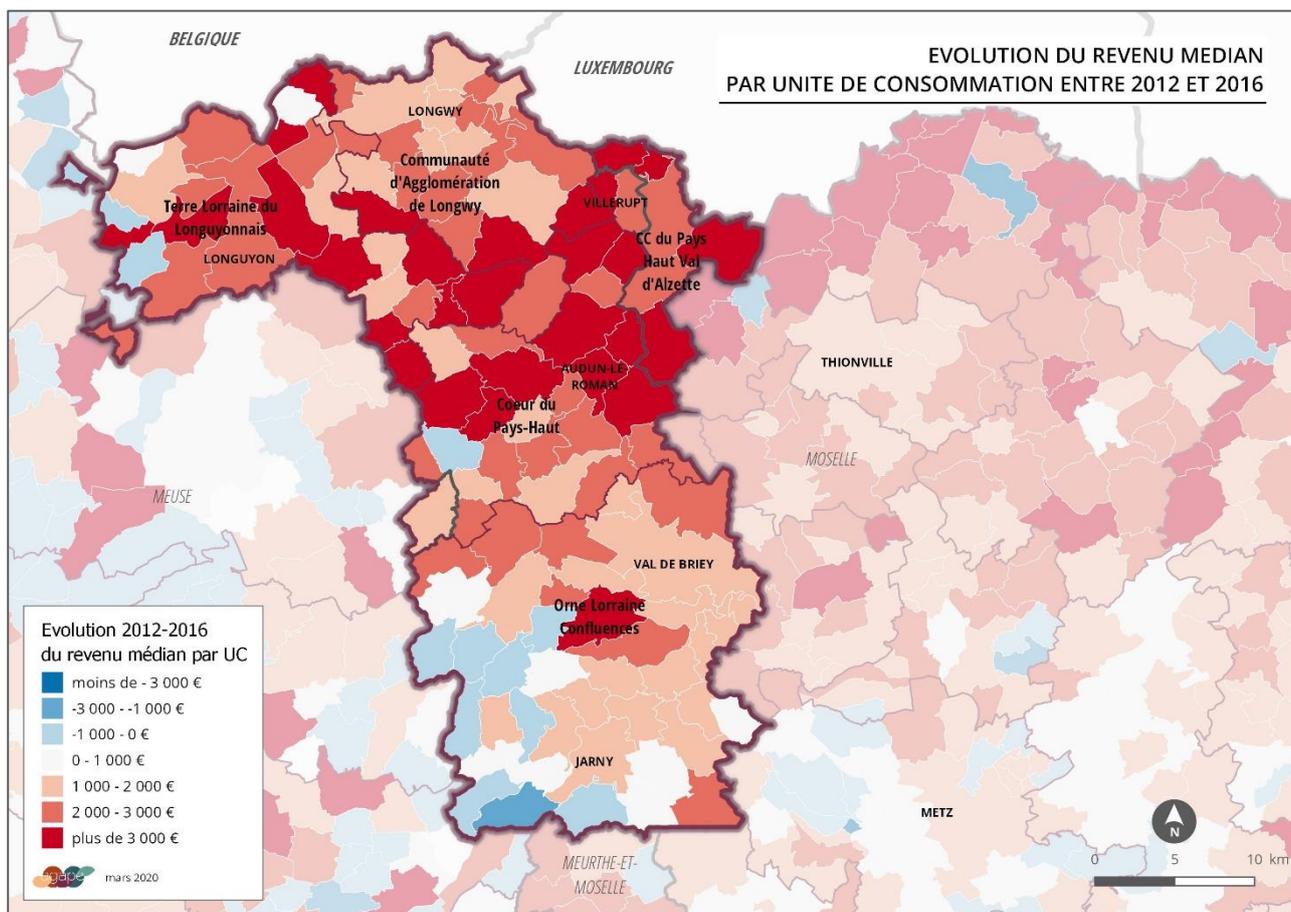
- 1^{er} adulte du ménage = 1 UC
- Autres personnes >14 ans = 0,5 UC
- Enfants <14 ans = 0,3 UC

Exemple : une personne seule compte pour 1 UC, un couple pour 1,5 UC (1+0,5) et un couple avec 2 enfants en bas-âge pour 2,1 UC (1+0,5+0,3+0,3).

² Cf. AGAPE, Zoom sur, 2014-2019, *le Luxembourg toujours plus dépendant du Nord-Lorrain*, octobre 2019

³ Cf. AGAPE, InfObservatoire 42, *Migrations résidentielles : quels impacts en Lorraine Nord ?*, octobre 2019

1.2 DES REVENUS EN HAUSSE SENSIBLE...



Entre 2012 et 2016, le revenu médian par UC augmente dans la quasi-totalité des communes du territoire de l'Agape, parfois de manière assez spectaculaire, la hausse dépassant 3 000€ dans de nombreuses communes situées sur T2L, CPH et la CPHVA.

Cette forte hausse peut s'expliquer de 3 façons, sans qu'il soit possible, à cette heure, de quantifier de façon précise les impacts de ces 3 facteurs :

- **une correction progressive d'un biais statistique** : historiquement, les revenus des frontaliers sont mal connus des services fiscaux, notamment lorsque l'intégralité des revenus d'un ménage dépend des emplois luxembourgeois. Or depuis 10 ans, la connaissance de ces revenus ne cesse de s'améliorer⁴ et peut donc entraîner une augmentation artificielle du revenu médian ;
- **l'essor du travail frontalier vers le Luxembourg** : entre 2011 et 2019, le nombre de frontaliers a progressé de 7 800 travailleurs. Cette hausse du nombre de travailleurs frontaliers vers le Luxembourg s'accompagne naturellement d'une hausse des salaires, ceux-ci étant plus élevés (salaire minimum non qualifié de 2 090 €) ;
- **la législation luxembourgeoise sur les salaires** : au Luxembourg, les salaires sont indexés sur l'inflation. Entre 2012 et 2016, les revenus luxembourgeois ont été réévalués 3 fois (entre +1,9 et +2,5%), contribuant également à une hausse des revenus des frontaliers.

⁴ Des travaux conjoints AGAPE-INSEE Lorraine ont montré qu'en 2008, 65% des revenus des frontaliers sont connus de l'administration fiscale. En 2012, cette part était passée à 75%.

La dynamique d'évolution des revenus dessine également plusieurs trajectoires pour les territoires :

- les territoires marqués par une dynamique frontalière forte (T2L, CAL, CCPHVA, CPH) connaissent une augmentation importante du revenu médian ;
- l'axe Jarny-vallée de l'Orne-Val de Briey où la progression modérée des revenus est liée à un taux de frontaliers plus faible ;
- les territoires les plus éloignés des métropoles (franges Ouest de T2L et OLC) sont dans une situation plus problématique, où le revenu médian enregistre au contraire une baisse.

1.3 ... MAIS UN REVENU MOINDRE POUR LES LOCATAIRES

Revenu médian par UC 2016 par statut d'occupation

Territoire	Revenu médian par UC 2016			Différentiel (%) locataire/ensemble
	Ensemble	Locataires	Propriétaires	
CC Pays-Haut Val-d'Alzette	21 861	16 056	24 497	26,6
CA Longwy	20 397	15 209	23 909	25,4
Cœur Pays-Haut	19 878	15 275	21 126	23,2
Terre Lorraine du Longuyonnais	21 024	16 143	22 451	23,2
Orne Lorraine Confluences	19 754	15 408	21 589	22,0

Source : INSEE, Filosofi

Les statistiques sur le revenu montrent qu'en 2016, les ménages locataires disposent d'un revenu inférieur à celui de l'ensemble des ménages, de l'ordre de 22 à 27% selon les EPCI. Le différentiel est plus marqué sur la CAL et la CCPHVA (>25%), compte tenu du poids des frontaliers aux revenus plus élevés et tournés vers l'accession à la propriété.

Avec un différentiel de revenu par UC de 4 300 à 5 800€ selon les territoires, les ménages locataires sur le territoire de l'Agape peuvent éprouver des difficultés pour accéder au logement, notamment sur la bande frontalière, dont les prix immobiliers (achat, location) sont élevés.

Au regard de la dynamique plutôt favorable des revenus sur le territoire de l'Agape et du différentiel de revenus entre propriétaires et locataires, la suite de l'analyse vise à mettre en regard les capacités financières des ménages locataires avec les prix de l'immobilier constatés, afin de mesurer les difficultés d'accès au logement qui peuvent exister sur les territoires.

A retenir

La géographie des revenus sur le territoire de l'Agape montre que ce sont **les territoires sous influence métropolitaine qui affichent les niveaux de revenus les plus élevés**, que ce soit en zone frontalière ou dans l'aire d'influence de la métropole messine.

La particularité du travail frontalier (revenus plus élevés et indexation des salaires sur l'inflation) mais aussi l'amélioration de la connaissance de ces revenus montre **une augmentation importante des revenus** dans la moitié Nord du territoire de l'Agape.

A contrario, les territoires les plus éloignés des métropoles messine et luxembourgeoise affichent une baisse des revenus.

2. UNE LOCATION GLOBALEMENT ACCESSIBLE

2.1 DEFINIR LA CAPACITE DE LOCATION DES MENAGES

A partir des statistiques sur les revenus et du nombre d'UC des ménages, il est possible d'estimer le revenu des **ménages locataires** pour chaque décile. On peut ainsi déterminer, pour chaque tranche, le loyer maximum supportable par les ménages locataires, en appliquant au revenu le taux généralement admis de 33% pour le paiement du loyer..

Loyer maximum supportable par tranche d'effectif des ménages locataires

Intercommunalité	Loyer théorique (Social/ Privé)	1 ^{er} décile (10% les plus pauvres)	2 ^{ème} décile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	5 ^{ème} décile (50% les plus pauvres/ riches)	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile (10% les plus riches)
CAL	333 / 585	346	438	516	583	659	739	839	989	1 215
CCPHVA	315 / 616	336	435	526	597	682	785	896	1 051	1 321
OLC	323 / 438	391	472	547	611	672	738	818	920	1 093
CPH	268 / 480	368	450	543	603	670	754	851	989	1 183
T2L	249 / 371	388	479	568	640	713	776	879	1 011	1 214

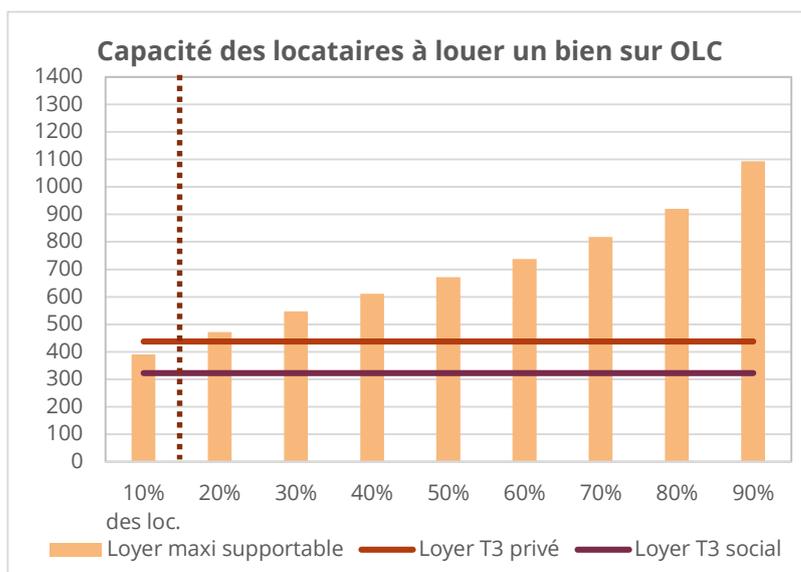
Clé de lecture : Sur la CAL, le loyer théorique dans le parc privé est de 585€. Le 3^{ème} décile (30% des locataires les plus modestes) peut supporter un loyer maximum de 516€. Un T3 en location dans le parc privé dépasse donc les capacités financières de cette catégorie de locataires.

Pour identifier les difficultés d'accès au marché locatif, ce loyer maximum supportable est comparé à un loyer théorique, calculé pour un T3 de 65 m², à partir des données de loyer au m² dont dispose l'Agape pour le parc privé et le parc social. Les résultats par intercommunalités sont présentés dans la suite de l'analyse.

2.2 UN MARCHÉ LOCATIF GLOBALEMENT ABORDABLE...

ORNE LORRAINE CONFLUENCES	
T3	Loyer théorique
Parc social	320 €
Parc privé	440 €

En comparant ces niveaux de loyers avec le loyer maximum supportable par les différentes tranches de revenu des locataires, **on observe qu'environ 15% des locataires les plus modestes ne peuvent accéder au logement privé.**

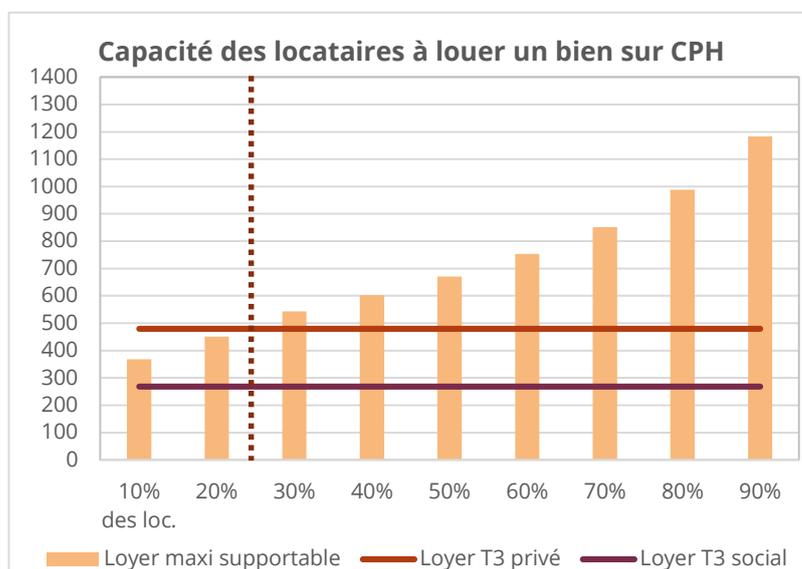


Néanmoins, cette catégorie dispose des revenus suffisants pour accéder au parc locatif social (loyer théorique de 320€).

Au vu des données disponibles, (2 191 logements sociaux occupés) en 2016⁵, on peut estimer qu'une très grande part de ces 15% de locataires très modestes (soit 1 080 ménages) sont déjà logés dans le parc social.

CŒUR DU PAYS-HAUT	
T3	Loyer théorique
Parc social	270 €
Parc privé	480 €

Au regard des niveaux de revenu des locataires, **on peut estimer qu'environ 25% des locataires les plus modestes n'ont pas accès au logement privé.** Cette part plus élevée que sur OLC s'explique par un marché privé moins accessible, notamment sur le pays audunois, en lien avec la dynamique du travail frontalier.



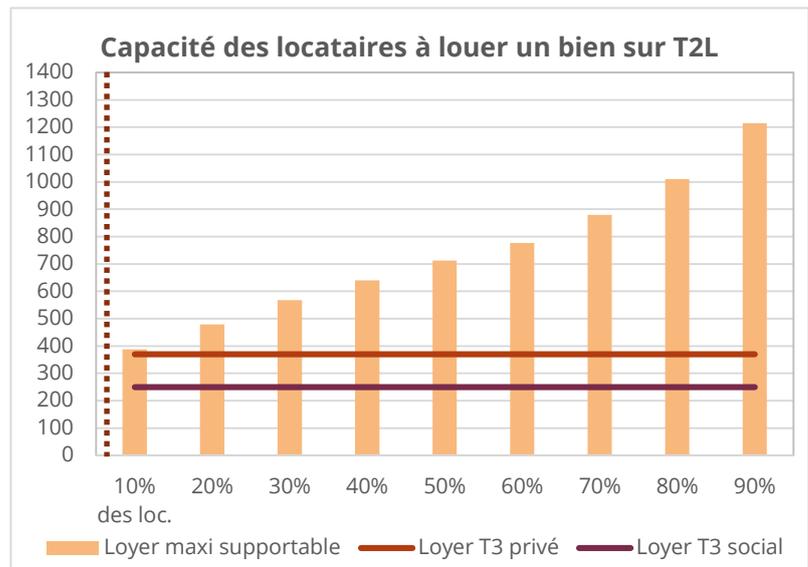
Pour cette catégorie de population, seul la location dans le parc social paraît accessible.

⁵ Source : DREAL Grand Est, Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1^{er} janvier 2016

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS	
T3	Loyer théorique
Parc social	250 €
Parc privé	370 €

Sur ce territoire, le niveau de loyer du parc privé est inférieur au loyer supportable par les locataires les plus modestes (390€), les difficultés d'accès à la location sont donc marginales, **l'ensemble du parc locatif étant accessible aux ménages locataires.**

Cette situation est essentiellement liée au niveau de loyer du parc privé, inférieur à ce que l'on observe sur CPH ou OLC. Ce niveau de prix est à mettre en lien avec la faiblesse de la construction neuve destinée à la location sur ce territoire⁶.

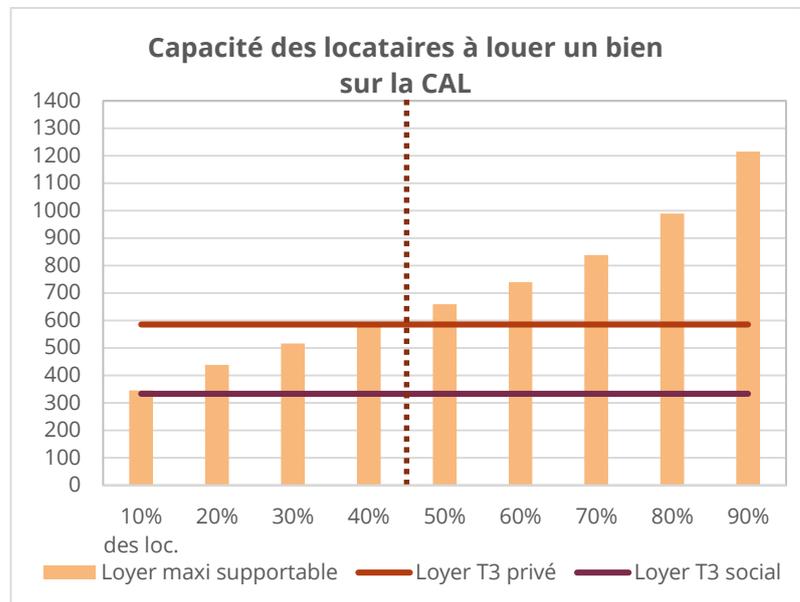


2.3 ... MAIS DES DIFFICULTES A LA FRONTIERE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY	
T3	Loyer théorique
Parc social	330 €
Parc privé	590 €

En raison de niveaux de loyers plus élevés que sur les autres EPCI du territoire AGAPE, liés à la dynamique du travail frontalier, la part des locataires dont le niveau de revenu ne leur permet pas d'accéder au marché locatif augmente : **on peut estimer qu'environ 45% des locataires ne peuvent louer un logement dans le parc privé.**

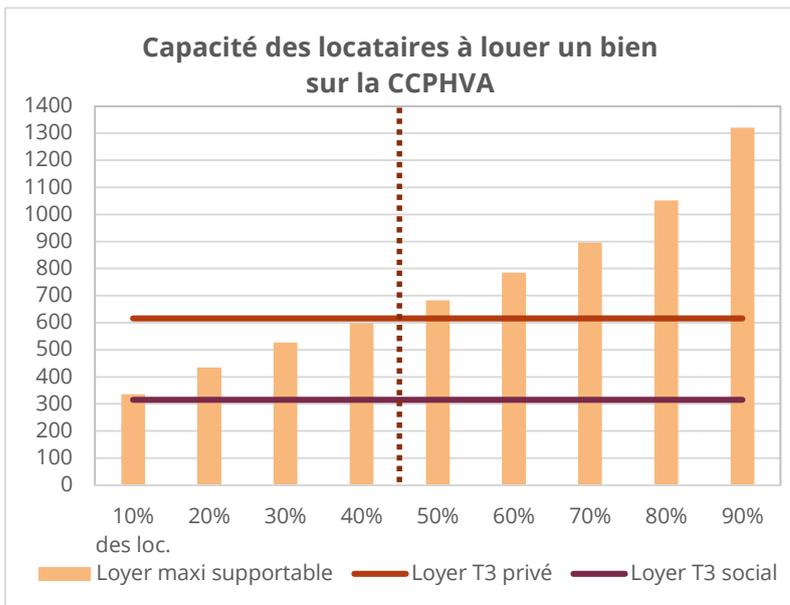
Cette part plus élevée que sur OLC s'explique par un marché privé moins accessible, en lien avec la dynamique du travail frontalier.



⁶ Cf. AGAPE, *Construire, acheter, louer : vers la reprise en Lorraine Nord*, InfObservatoire n°40, décembre 2018

CC DU PAYS-HAUT VAL D'ALZETTE	
T3	Loyer théorique
Parc social	320 €
Parc privé	620 €

Même situation sur la CCPHVA : on peut estimer que **45% des locataires ne dispose pas du niveau de revenu suffisant pour se loger dans le parc privé.**



2.4 DES CONSEQUENCES NEFASTES A REDOUTER

Sur ces territoires, **les conditions de logement des locataires doivent nous interroger** : si 45% des locataires en zone frontalière ne disposent pas d'un revenu suffisant pour louer un logement, 2 facteurs sont à craindre si le parc social ne peut absorber cette demande potentielle :

- soit la part dédiée au loyer dépasse nettement 33% de leurs revenus pour se loger, **augmentant le risque d'impayés de loyers**, notamment chez les non-frontaliers ;



- soit ceux-ci louent un logement en fonction de leur revenu et compte tenu des niveaux de loyers, sont contraints de **se rabattre vers des logements très dégradés, avec des effets, physiques ou psychiques, sur la santé à plus ou moins long terme.**



A retenir

A l'échelle du territoire de l'AGAPE, la dynamique du travail frontalier met en évidence **une situation de « rupture » dans l'accès au logement locatif entre les territoires :**

- d'un côté, les territoires où le niveau de loyer dans le parc privé est suffisamment bas pour permettre à la plupart des locataires d'accéder au parc privé ;
- de l'autre, les intercommunalités frontalières (CAL et CCPHVA), où les prix élevés du logement tendent à exclure du parc privé quasiment la moitié des locataires ou à dégrader, parfois fortement, leurs conditions de logement et potentiellement leur santé.

3. UNE PROPRIETE DE MOINS EN MOINS ACCESSIBLE AUX FRONTIERES

3.1 DEFINIR LA CAPACITE D'EMPRUNT DES LOCATAIRES

Afin d'estimer la capacité d'emprunt des locataires, il faut dans un premier temps estimer les revenus des locataires. Cette estimation est obtenue en multipliant le revenu par UC par le nombre moyen d'UC des ménages fiscaux.

En considérant qu'un ménage ne peut consacrer plus de 33% de son revenu au remboursement d'un emprunt, on peut dans un second temps calculer la mensualité maximale pour chaque tranche de revenu. Cette mensualité est ensuite comparée à la mensualité moyenne pour acheter un appartement ou une maison, basée sur les prix moyens et sur l'hypothèse d'un prêt immobilier sur 20 ans au taux moyen actuellement observé (1,3%) et d'un apport personnel couvrant les frais de notaire.

Mensualité maximum supportable par tranche d'effectif des ménages locataires

Territoire	Mensualité moyenne (Appt/ Maison)	1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	5 ^{ème} décile	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile
CAL	539 / 797	346	438	516	583	659	739	839	989	1 215
CCPHVA	542 / 890	336	435	526	597	682	785	896	1 051	1 321
OLC	272 / 587	391	472	547	611	672	738	818	920	1 093
CPH	351 / 566	368	450	543	603	670	754	851	989	1 183
T2L	222 / 671	388	479	568	640	713	776	879	1 011	1 214

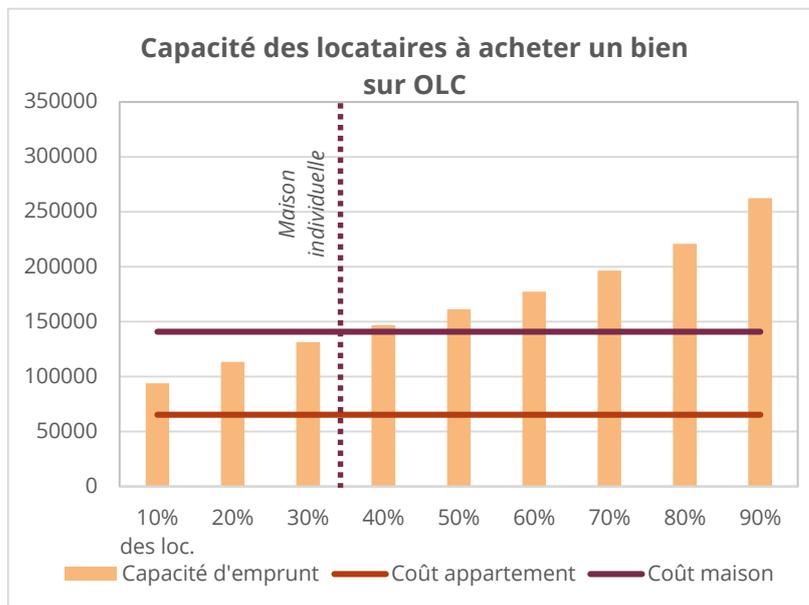
Clé de lecture : Sur la CAL, la mensualité théorique pour acheter une maison est de 797€. Le 6^{ème} décile (60% des locataires les plus modestes) peut supporter une mensualité maximum de 739€. Une maison individuelle en accession dépasse donc les capacités financières de cette catégorie de locataires.

En multipliant ces mensualités par la durée d'emprunt (12 mois x 20 ans) on peut ainsi déterminer la capacité d'emprunt des locataires et les comparer aux prix moyens pour acquérir un appartement ou une maison sur chacune des intercommunalités du territoire de l'Agape, dont les résultats sont décrits ci-après.

3.2 UNE PROPRIETE RELATIVEMENT ACCESSIBLE HORS ZONES FRONTALIERES

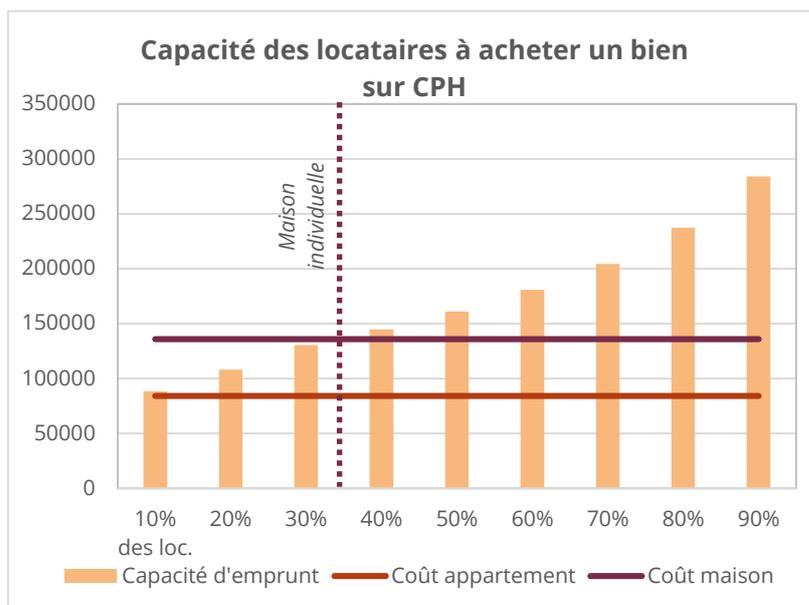
Sur **Orne Lorraine Confluences**, le marché des appartements apparaît globalement compatible avec les capacités d'emprunt des locataires, le prix moyen d'un appartement (65 000€) étant inférieur à la capacité d'emprunt des 10% de locataires les plus modestes (94 000€).

En revanche sur le logement individuel, **le coût moyen d'une maison (141 000€) dépasse la capacité d'emprunt des 30% de locataires les plus modestes.**



Sur **Cœur du Pays-Haut**, la situation sur le logement individuel est comparable à celle d'OLC : **le prix moyen observé (136 000€) dépasse les capacités d'emprunts des 30% de locataires les plus modestes (130 000€).**

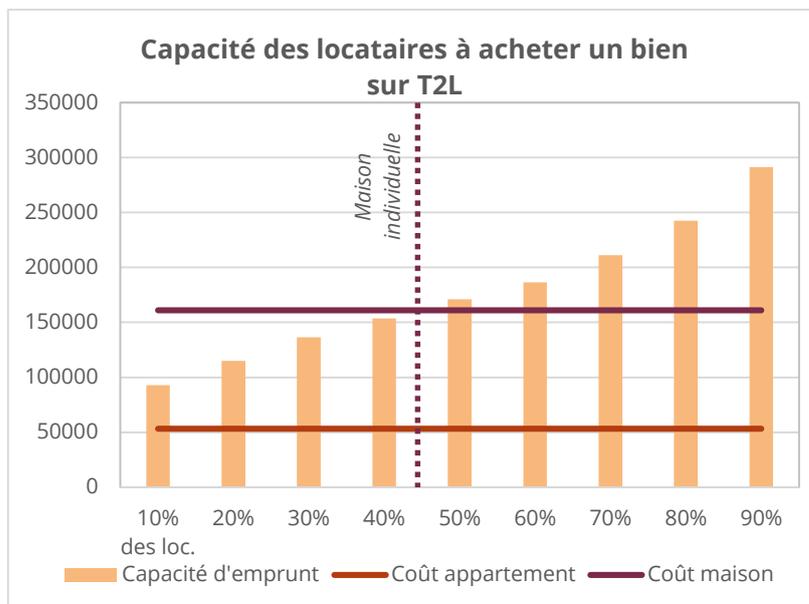
En revanche, la situation apparaît plus tendue sur le logement collectif, où **les capacités des 10% de locataires les plus modestes (88 000€) sont tout justes suffisantes au regard du marché (84 000€ en moyenne pour un appartement).**



Sur **Terre Lorraine du Longuyonnais**, l'acquisition d'un appartement ne représente pas une difficulté au vu du prix moyen (53 000€) et des capacités d'emprunt des locataires les plus modestes (93 000€).

En revanche, **le marché de la maison individuelle (161 000€ en moyenne) semble inaccessible pour 40% des ménages, dont la capacité d'emprunt ne dépasse pas 155 000€.**

Cette tension sur la maison individuelle est liée à la fois à la relative proximité de la frontière luxembourgeoise, mais également au desserrement de l'Agglomération de Longwy, matérialisé par des flux résidentiels importants de la CAL vers T2L.

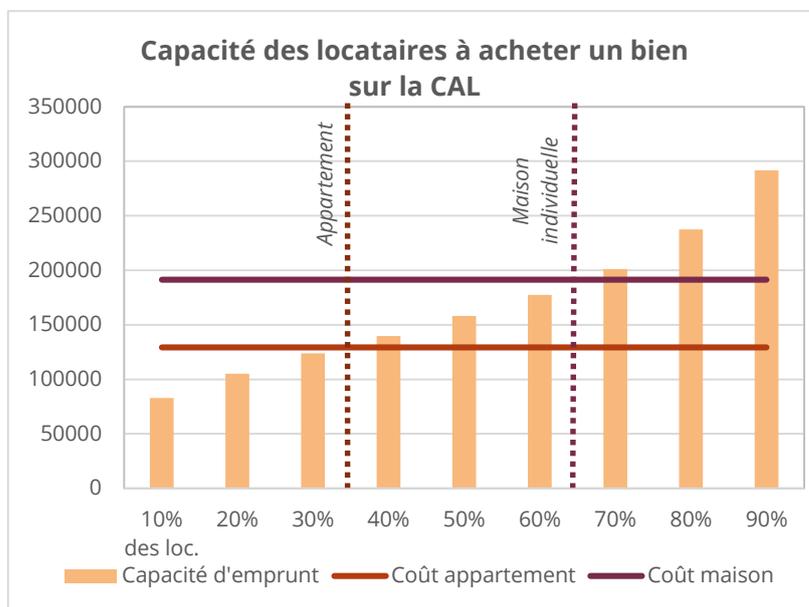


3.3 A LA FRONTIERE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE, UN ACCES COMPLIQUE A LA MAISON INDIVIDUELLE

Sur le territoire de **l'Agglomération de Longwy**, l'accès à la propriété est plus compliqué pour les locataires : **30% des locataires n'ont pas les ressources suffisantes pour acquérir un appartement.**

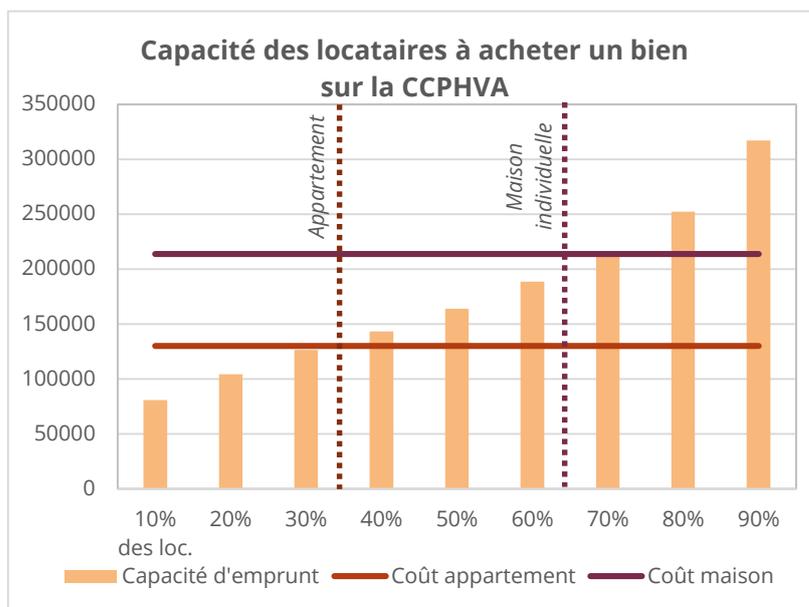
Sur la maison individuelle, cette part dépasse 60% : avec un prix moyen de 191 000 €, l'accès à la maison individuelle n'est possible que pour les plus hauts revenus du territoire.

Cette situation est essentiellement liée à la dynamique frontalière, les salaires luxembourgeois contribuant à tirer vers le haut des prix de l'immobilier qui deviennent dissuasifs pour une grande partie des ménages non-frontaliers.



Sur le territoire de la **CC du Pays-Haut Val-d'Alzette**, on observe à peu près la même situation : **30% des locataires ne disposent pas de la capacité d'emprunt suffisante pour acquérir un appartement et cette part dépasse 60% pour une maison individuelle.**

Sur ce territoire, **les inégalités de revenus des ménages locataires sont les plus marquées de toutes les intercommunalités du territoire de l'Agape** : si les 10% les plus aisés disposent de la capacité d'emprunt la plus élevée du territoire, les 10% les plus modestes affichent au contraire la capacité d'emprunt la plus faible.



3.4 DES PARCOURS RESIDENTIELS CONTRAIRES

Concernant l'accession à la propriété, la mise en regard des prix de l'immobilier aux niveaux de revenus des locataires montre que sur les territoires directement frontaliers du Luxembourg, les parcours résidentiels peuvent être contrariés, voire bloqués.

En effet, l'accession à la propriété, étape traditionnelle pour la grande majorité des ménages, est fortement conditionnée par les niveaux de prix : ainsi sur la CAL et la CCPHVA, l'achat d'une maison individuelle, en n'étant accessible qu'aux 30% de locataires les plus aisés, **ne semble désormais accessible qu'aux seuls ménages frontaliers.**

Pour les autres, l'accession à la propriété est de plus en plus contrainte et **amplifie des phénomènes de ségrégation spatiale** déjà présents :

- soit en renonçant à un projet d'accession ;
- soit en ciblant un bien plus accessible, mais pouvant impliquer des travaux plus ou moins conséquents dans la foulée ;
- soit en privilégiant un achat dans un autre territoire, comme semblent l'indiquer les flux résidentiels depuis la CAL vers T2L, ou depuis la CCPHVA vers CPH.

A retenir

En matière d'accession à la propriété, **l'appartement reste un bien globalement accessible** sur l'ensemble du territoire de l'Agape. En revanche, **l'accès à la maison individuelle est plus ou moins difficile selon les territoires** :

- la maison individuelle reste un bien accessible aux 2/3 des locataires sur CPH et OLC ;
- en revanche, elle est difficilement accessible sur la CAL et la CCPHVA ;
- la T2L est dans une situation intermédiaire, où seule la moitié des locataires peut acheter une maison.

Conclusion



Si la géographie des revenus sur le territoire de l'Agape affiche une **dynamique favorable**, notamment sous l'impulsion du travail frontalier, **elle profite peu aux locataires**, dont les revenus sont inférieurs de 22 à 27% à ceux de l'ensemble des ménages, selon les territoires.

Il en résulte pour cette catégorie de ménages **une difficulté accrue pour accéder au logement**, et plus particulièrement sur les territoires limitrophes du Grand-Duché, où les prix de l'immobilier, qu'ils soient à la location ou à l'achat, tendent à exclure une grande partie de ces ménages, **accentuant les phénomènes d'exclusion** : blocage du parcours résidentiel, rabattement sur des logements dégradés (voire insalubres) ou migration vers des marchés immobiliers plus accessibles.

A contrario, sur les territoires plus éloignés de la frontière, le marché immobilier reste globalement plus accessible et permet à une plus grande part des locataires d'accéder à la propriété, mais ceux-ci se retrouvent en « concurrence » avec des accédants issus d'autres territoires (CAL pour la T2L, CAL et CCPHVA pour CPH, région messine pour OLC).

Dans le cadre de l'accès au logement sur nos territoires, deux enjeux se dessinent pour la politique de l'habitat :

- dans les territoires les plus accessibles, l'accompagnement de la **réhabilitation du parc** par les propriétaires occupants semble prioritaire ;
- dans les territoires les plus tendus, le long des frontières, **la production d'une offre intermédiaire**, entre les niveaux de prix du parc social et du parc privé apparaît comme un enjeu primordial pour la bonne fluidité des parcours résidentiels.

Dans l'optique de mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé⁷, la politique de l'habitat apparaît comme un des leviers à actionner : en proposant une offre de logements de qualité et adaptée aux revenus de la population, elle contribue à **réduire un risque physique** (insalubrité, indécence) **et/ou psychique** (coût du logement potentiellement anxiogène pour les plus modestes).

⁷ Cf. Agape, *Dans quel état de santé sommes-nous ? Comprendre et mesurer les inégalités territoriales de santé*, InfObservatoire n°43, janvier 2020

info**Observatoire** est édité par l'AGAPE

agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord
Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - Pôle Européen de
Développement

F-54810 LONGLAVILLE

tél : (+33) 03 55 26 00 10 - fax : (+33) 03 55 26 00 33

www.agape-lorrainenord.eu - agape@agape-lorrainenord.eu

Association Loi 1901

ISSN : 1266-9652 - Dépôt Légal : 2^{ème} trimestre 2020

Président et Directeur de la publication : Jean-Marc DURIEZ

Directeur et responsable de la rédaction : Julien SCHMITZ

Rédaction : Michaël VOLLOT

Infographie : Virginie LANG-KAREVSKI



Contact : Michaël VOLLOT
chargé d'études principal
« Observatoires et Développement
Humain »
mvollot@agape-lorrainenord.eu
Tél : (+33) 03 55 26 00 24